

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 11 juillet 2016, à 21 h, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 4 juillet 2016

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Eric CAILLES, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Ernest ENTEMEYER, Mme GREZE Martine, M. Jean François MARETS, M. Philippe LASVAUX, Mme Catherine DELPECH,

EXCUSÉ : M. GRENIER Christian

ABSENT : M. Robert MENOT,

POUVOIRS : de M. GRENIER Christian à M. Gérard BLANC

Secrétaire de Séance : M. Philippe LASVAUX



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Philippe LASVAUX se propose.



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire rappelle à tous les élus que la réunion publique pour le dossier PLU aura lieu le 19 juillet à 18 h au Mille Club et il invite chacun à en informer la population.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 23 mai 2016

Monsieur le Maire informe M. Blanc que les modifications qu'il a sollicitées n'ont pas été prises en compte dans le PV de la réunion du 23 mai car elles sont arrivées trop tard au secrétariat.

M. Gérard BLANC souhaite que la synthèse ci dessous du courrier que Luc a adressé à M. le Maire soit intégrée au PV.

Lors d'une visite du secteur de Mrs CAILLES et BAUDET, Blanc Luc signale (oral et par lettre recommandée en date du 18/02/2015) que le mur longeant sa propriété en partie enfoui sous du remblai qui a été rapporté bien avant son achat, peut-être pour éviter que le mur et le chemin ne s'effondrent, sera à reconstruire afin qu'il puisse commencer la réalisation de son apprentis conformément au Permis de Construire validé.

La totalité des murs précédents et suivants sur plusieurs centaines de mètres sont dans le même état voir pire bien que moins haut et non recouvert de remblai. C'est d'ailleurs le cas sur une grande partie de la commune.

Suite à la Commission Technique de mars 2015, les élus informent oralement Blanc Luc, qu'il faut qu'il déblaie le terrain afin de constater l'état du mur.

Début août 2015, Blanc Luc contacte M. CAILLES pour le prévenir qu'il va déblayer le remblai se trouvant contre le mur pour un quart de la longueur, afin qu'il vienne constater son état.

En septembre 2015, Mrs CAILLES, MIALET et BLANC se rendent sur place et indiquent à Blanc Luc que la Mairie va demander à des entreprises de faire des devis pour la réfection du mur afin de prévoir un montant pour ces travaux au budget 2016, mais que le remblai à enlever reste à sa charge.

Avril 2016, pas de somme prévu au budget communal pour la réfection du mur.

Blanc Luc contacte Mr le Maire pour savoir ce qu'il en est. Mr le maire lui a répondu qu'effectivement il a décidé de faire une déclaration à l'assurance pour essayer de faire prendre en charge cette dépense par l'assurance de la Mairie. ?????? Si ce n'est pas possible il prendra une décision modificative afin de prévoir cette dépense au budget 2016.

Mr Blanc Luc a donc de son côté rencontré son assureur afin de savoir ce à quoi il doit s'attendre. L'assureur de Blanc Luc n'a pas saisi la finalité de cette démarche.

Afin de pouvoir informer son assureur des suites données à cette déclaration et souhaitant réaliser les travaux de construction de son apprentis au plus vite, Blanc Luc demande de bien vouloir lui faire savoir si le mur sera bien refait avant la fin de l'année 2016 et qui prendra en charge les frais.

Il demande que les modifications suivantes soient apportées au PV :

« Dans son explication, M. CAILLES précise qu'il a autorisé Mr Blanc Luc a déblayer le mur pour voir l'état de celui-ci.

Il admet que la commission à laquelle participe M. le maire n'a pas tenu compte des aspects règlementaire dans ces décisions et n'a peut-être pas tout à fait donné les bonnes informations à M. BLANC Luc.

M. Gérard BLANC insiste sur le fait que plusieurs Km de mur public qui soutiennent des édifices publics sont dans le même état et qu'il va pourtant bien falloir s'en occuper sérieusement.

Suit une discussion au cours de laquelle M. Cailles se défend d'avoir autorisé M. Blanc Luc à déblayer. Il lui a certainement dit qu'il viendrait se rendre compte de l'état du mur après déblaiement mais cela ne valait pas autorisation de procéder au déblaiement. Il n'en a pas la compétence et pense que cela relève d'une autorisation d'urbanisme.

M. G. Blanc n'est pas d'accord. Il ne reprend que des choses qui ont été dites et ne veut pas que son frère soit attaqué sur le fait qu'il a déblayé sans autorisation.

M. Le Maire dit que les modifications sollicitées par Gérard Blanc figureront dans le PV de la séance de ce 11 juillet. Il confirme que le dossier a été déposé entre les mains du service juridique de la compagnie d'assurance de la mairie et que cette dernière n'interviendra que sur la base d'un fondement juridique.

Arrivée de M. Masmayoux

M. le Maire soumet le Procès verbal à l'approbation : vote pour 12, vote contre 1 (Gérard Blanc) + 1 pouvoir contre (M. Grenier)

2- Emprunts 2016 et Réaménagement

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2016 il a été prévu la réalisation d'emprunts pour financer des travaux d'investissements tels que les travaux routiers 2016 et travaux sur chemins castinés (22 000 €), et divers travaux d'investissements pour 40 672 €.

Ces travaux seront réalisés au cours de l'année 2016, une consultation a eu lieu auprès de plusieurs organismes bancaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- décide de retenir les propositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées
- décide de demander l'attribution des prêts suivant :

- **Travaux routiers 2016 et travaux sur chemins castinés** d'un montant de **22 000 €** au taux fixe de 0.950 % annuel dont le remboursement s'effectuera annuellement en 7 ans (échéances constantes)
- **Divers travaux d'investissements 2016** d'un montant de **40 000 €** au taux fixe de 0.950 % annuel dont le remboursement s'effectuera en 10 ans - (échéances constantes)
- Prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire ou à un adjoint pour la réalisation de ces emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Réaménagement de certains prêts :

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de réaménagement de taux fixe de 5 prêts Crédit agricole.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil municipal vote les mesures suivantes :

Prêt no : 10007855014, taux : 5.05 %, CRD : 28 194 €, durée résiduelle : 144 mois, annuités : 3190 €
Nouveau taux : 1.40 %, nouvelle échéance : 2568 €, Gain annuel : 622 €

Prêt no : 41028346364, taux : 4.64 %, CRD : 76 718 €, durée résiduelle : 72 mois, annuités : 14 944 €
Nouveau taux : 1.10 %, nouvelle échéance : 13 283 €, Gain annuel : 1 661 €

Prêt no : 50552851359, taux : 4.82 %, CRD : 32 050 €, durée résiduelle : 60 mois, annuités : 7 366 €
Nouveau taux : 0.60 %, nouvelle échéance : 6 525 €, Gain annuel : 841 €

Prêt no : 88125436402, taux : 3.58 %, CRD : 230 015 €, durée résiduelle : 96 mois, annuités : 33 575€
Nouveau taux : 1.10 %, nouvelle échéance : 30 193 €, Gain annuel : 3 382 €

Prêt no : 90012164695, taux : 3.40 %, CRD : 24 774 €, durée résiduelle : 96 mois, annuités : 3 589 €
Nouveau taux : 1.10 %, nouvelle échéance : 3 252 €, Gain annuel : 337 €

Frais de dossier : 2000 € soit 400 € x 5 dossiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

3- Convention de Conduite d'Opération avec le SDAIL pour le projet de salle culturelle Mairie

Après avoir rappelé que la première convention signée avec le SDAIL a permis la rédaction d'un programme technique détaillé pour le projet de construction de la salle culturelle et de la nouvelle mairie, Monsieur le Maire donne connaissance du contenu de la nouvelle mission qu'il propose de confier au SDAIL.

A savoir : Mission de conduite d'opération détaillée dans l'annexe technique de la convention d'intervention.

Montant de la mission : 25 106.00 €

Après avoir pris connaissance des éléments cités ci dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, donne son accord pour :

- valider la convention et l'annexe technique comprenant l'annexe financière pour un montant de 25 106 €
- déléguer Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette mission à confier au SDAIL.

Concernant le financement de ce projet, structurant sur tout le territoire, M. Le Maire précise que lors d'une prochaine réunion du Conseil communautaire il demandera à CAUVALDOR de porter le dossier afin d'avoir accès à des financements que la commune seule ne pourra obtenir.

Il précise qu'il est important de passer à la procédure de recrutement de l'architecte afin d'avoir un projet « ficelé » (plan et chiffrage) pour pouvoir déposer la demande de financement au titre du fond de soutien. M. Lazrak (ancien Sous Préfet) soutenait fortement ce dossier et avait indiqué la possibilité d'obtenir 80 % de subvention. M. le Maire confirme qu'il va falloir se battre pour obtenir ces 80 %.

4- Décision modificative n°1 BP Commune

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Achat frigidaire salle de Mayrinhac le francal	2188	350.00 €		
Subvention FNADT mission assistant maîtrise d'ouvrage qualité environnementale salle culturelle mairie			1321	+9 315.00
Subvention ADEMEmission assistant maîtrise d'ouvrage qualité environnementale salle culturelle mairie			1328	+15 525.00
Révision du PLU	202/490	-34903.52	1321 DGD/plu	-11 798.00
Révision du PLU	2041511/490	+36 567.00		
Dépenses imprévues	020	11 028.52		
Panneau signalisation suite à accident du 27 mars 2016	2152	318.50		
Remboursement assurance MMA suite à accident du 27 mars 2016			024	318.50
	Total	13 360.50	Total	13 360.50

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Subvention divers	6574	-160.94		
Subvention Assca journée citoyenne	6574	160.94		
Fonds de péréquation FPIC			7325	+ 1696.00
Loyer logement école			752	- 1696.00
Réparation embrayage tracteur	61551	2200.00	7381	+2200.00
	Total	2200.00	Total	2200.00

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2016 Commune
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

5- Décision modificative n°1 BP Assainissement

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Amortissements			28156/040	38 603.66
Schéma Directeur	2158-23	+38 603.66		
	Total	38 603.66	Total	38603.66
Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Amortissements	6811/042	+38603.66		
Entretien et réparations	615	-38603.66		
	Total	0.00	Total	

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus relatifs aux amortissements (pour un montant de 1 544 146.23 €) à prendre en compte sur le BP 2016 et suivants pendant 40 ans.

6- Délibération sur le projet d'arrêté du nouveau périmètre Cauvaldor/ Cere Dordogne/Souceyrac et sur la composition du conseil communautaire

Vu les articles 33 et 40 de la loi n° 2015-991 portant organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L5211-6- 1 et L5211-6-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Lot, à compter duquel et jusqu'au 15 juin 2016, Mme la Préfète met en œuvre les périmètres prévus dans le SDCI par arrêté,

Vu le projet d'arrêté de périmètre provisoire de Mme la Préfète du Lot prévoyant l'intégration de la commune de Sousceyrac en Quercy à la communauté de communes Cère et Dordogne, découlant de la divergence entre les schémas corréziens et lotois,

Vu l'avis défavorable de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale en date du 30 mai 2016 sur le projet d'arrêté de périmètre proposé par Mme la Préfète du Lot sus mentionné,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 Juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel EPCI comprenant les communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne, Cère et Dordogne et la commune de Sousceyrac en Quercy,

Vu la simulation de gouvernance de ce futur EPCI portant répartition de la représentativité des communes selon le droit commun,

Considérant que l'arrêté préfectoral en date du 03 juin 2016 est soumis pour avis des conseils communautaires des EPCI concernés et pour accord des conseils municipaux des communes concernées qui ont 75 jours pour se prononcer, sachant qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que l'extension, la fusion, voire la dissolution d'EPCI est prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre ; cet accord devant être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale,

Considérant que l'arrêté préfectoral portant fusion/ extension sera pris avant le 31 décembre 2016,

Considérant l'extension du Pays d' Art et d'Histoire validée par le ministère de la culture le 19 février dernier sur ce même périmètre,

Considérant la mutualisation des services engagée sur le Nord du Lot (service commun avec le SMPVD)

Considérant que l'efficacité des entités administratives est liée à leur bon périmètre et que la vallée de la Dordogne nous réunit déjà sur de nombreuses thématiques (Tourisme, PAH, Projet Culturel de Territoire, ..)

Considérant que ce périmètre est de nature à créer un groupement à fiscalité propre dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour », 1 voix « contre » + 1 pouvoir « contre » (M. Gérard BLANC et M. Christian GRENIER), 0 abstention, décide:

- D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et Cère et Dordogne et extension à la commune de Sousceyrac en Quercy,

- D'approuver la composition du conseil communautaire et la répartition par commune dont le détail figure dans le tableau ci-joint en annexe.

7- FPIC 2016 Cauvaldor et ses communes membres

Monsieur le Maire indique que la notification reçue par l'intercommunalité fait état d'un versement de 1 106 235 € au titre du FPIC au profit de l'ensemble intercommunal.

Il précise que Cauvaldor s'est prononcé favorablement sur le transfert à la communauté de communes d'une part des reversements du FPIC des communes au profit de la communauté de communes Cauvaldor et sur la mise en place de la dérogation à la majorité des 2/3 permettant d'accroître de 30 % la part intercommunale.

Il rappelle par ailleurs que Cauvaldor a souhaité instaurer une enveloppe de fonds de concours pour le soutien des projets d'investissement communaux. Pour cela une règle a été mise en place ainsi que des critères d'éligibilité qui sont :

- Enveloppe totale consentie par CAUVALDOR : montant du FPIC reversé par les communes et produit du 0,6 % sur le foncier bâti.
- Tout projet d'investissement communal est éligible.
- Seuil de la dépense subventionnable : à partir de 10 000 € jusqu'à 250 000 €.
- % du fonds de concours : 20 % avec un plafond de 50 000 €.
- Un projet/an par ordre d'arrivée des projets, en fonction de la date de dépôt et de l'enveloppe disponible (pour les années suivantes, une priorité sera accordée aux collectivités déposant pour la 1ère fois un dossier vis-à-vis d'une collectivité ayant déjà été éligible).

De part ces décisions il s'avère que pour Rocamadour le montant du FPIC de droit commun est de 8 858 € mais que nous ne percevons que 7 596 €. La différence 1262 € sera affecté au fond de concours.

8- SYDED mise en place du compostage individuel

M. J. F. Marets est nommé correspondant auprès du SYDED pour le projet de mise en place du compostage individuel. Il précise que ce principe prend de plus en plus d'ampleur.

Mme Delpech confirme qu'elle pratique déjà le compostage au niveau de son hôtel restaurant et qu'elle paie malgré tout la redevance ordures ménagères. Elle ne voit donc pas d'intérêt économique à la mise en place du compostage, sinon un intérêt écologique.

9- SYDED charte de l'événement Eco-responsable

Le Conseil Municipal prend acte de la mise en place par le Syded du Lot d'une charte de l'événement éco responsable.

Il s'agit pour chaque manifestation organisée sur la commune de signer cette charte qui consiste à :

- Maitriser la gestion des déchets
- Réduire la production des déchets
- Acheter durable

- Communiquer sur le développement durable
- Promouvoir la solidarité

10- Rapport annuel 2015 du SYMICTOM

M. le Maire indique que chacun des élus a pu prendre connaissance du rapport annuel 2015 du Symictom – document adressé par mail –

11- Création de poste suite à avancement de grade

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, par 13 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, décide :

- de créer, suite à un avancement de grade, le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps non-complet (28H00/semaine) à compter du 11 juillet 2016,
- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe, à temps non-complet, à compter du 11 juillet 2016, sous réserve de l'avis du Comité Technique,
- de créer, suite à un avancement de grade, le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 11 juillet 2016,
- de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe, à temps complet, à compter du 11 juillet 2016, sous réserve de l'avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal, délègue Monsieur le Maire, pour pourvoir ces postes après en avoir déclaré la création auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

12- Désignation d'un membre suppléant pour la commission Aménagement Espace Habitat Transport Urbanisme du Pôle Souillac Rocamadour

Il s'agit de désigner un membre suppléant pour la commission Aménagement Espace Habitat Transport Urbanisme du Pôle Souillac Rocamadour.

M. Philippe De Houx est titulaire, M. Gérard Blanc est désigné suppléant.

13- Renouvellement de la convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande auprès du Département du Lot et Renouvellement de la convention avec Taxi Pat

Monsieur le Maire fait un point sur le fonctionnement du service de transports à la demande sur la Commune de Rocamadour depuis son lancement en date du 1^{er} septembre 2013.

Dans le cadre de la mise en place de ce service, une convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande avait été passée avec le Conseil Général ainsi qu'avec l'exploitant du transport des personnes.

Afin de pouvoir poursuivre la continuité de ce service auprès des habitants de la commune, il y a lieu de renouveler ces 2 conventions qui prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal par 13 voix « pour » + 1 pouvoir « pour », 0 voix « contre », 0 abstention :

- décide de renouveler les deux conventions pour assurer la continuité du service de transports à la demande,
- délègue Monsieur le Maire pour signer tous documents, conventions, afférant à ce dossier.

Les sommes sont inscrites au Budget Primitif 2016, en dépenses aux articles 6247, 6261 et en recettes aux articles 7066, 7473, 7472

14- Questions diverses

Projet de M. Clavel Philippe

M. le Maire présente le projet de M. Philippe CLAVEL de l'Hospitalet qui souhaite procéder à un échange de parcelle devant la boutique située Place du Belvédère.

Après un tour de table l'ensemble des membres du Conseil Municipal donne son accord pour lancer une enquête publique en vue de procéder à cet échange. Il est précisé toutefois que cela ne présage pas un avis favorable pour le projet de construction de M. Clavel qui devra déposer un permis de construire.

Festival de musique sacrée 2016

Présentation du programme par Philippe Lasvaux :

Je vais être beaucoup plus succinct qu'Emmeran l'an passé... Voici le programme de la 11ème édition du festival.

Tout d'abord merci à la mairie de soutenir le Festival et pour ton édito Pascal.

Le festival aura lieu comme tous les ans, du 5 au 26 août:

Grâce au succès des éditions précédentes, le festival a pu nouer des liens plus solides avec des acteurs locaux (pays d'arts et d'histoire, le festival de St Céré, le département .) il est également reconnu au niveau régional et national grâce à la programmation qu'Emmeran Rollin a réalisée pour cette 11ème édition.

Le Festival fait maintenant partie du Label "Le Lot, un festival de festivals" qui assoit la notoriété du Festival de Rocamadour.

Ceux qu'il faut retenir pour cette année:

Il y aura 12 concerts dans la basilique et 3 concerts à l'extérieur. Nous avons déjà eu l'an passé 2 concerts dans le gouffre de Padirac, cette expérience n'a pas pu être renouveler cette année en raison d'un changement d'équipe mais l'équipe du festival ayant renforcé son partenariat avec le pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne, il y aura cette année, 1 concert d'Hildegard von Bingen à Autoire, Carennac et Loubressac.

Le lien avec le pays d'art de d'histoire à été accentué cette année avec des visites guidées musicales et des visites découvertes en juillet et août, elles sont plus nombreuses que les années précédentes

Et il y a toujours le Festival des enfants du 5 au 26 Aout.

A noter que le 1er concert du 5 Aout, la petite messe solennelle de Rosini qui aura lieu dans la basilique est en partenariat avec le festival de St Céré.

Vous pouvez dès à présent noter sur vos agendas le concert du 07 et du 19 Aout ou vous serez invité.

Le 07 août vous découvrirez Jean Claude Pennetier, célèbre pianiste qui a reçu beaucoup de prix et se produit dans le monde entier.

Le 19 août - soirée Francis Poulenc pour les 80 ans de son passage à Rocamadour et de sa conversion, le chœur Exosphère rend hommage au compositeur en retraçant pas à pas l'histoire de cet homme. A noter que notre compositeur Amadourien, Chrstopher GIBERT a créé pour l'événement un Memorare qui sera interprété en dernière partie.

M. P. Lasvaux indique par ailleurs que le jeudi 28 juillet, à 20 h30, une soirée ciné débat sur le film « au plus petit d'entre les miens » qui retrace la vie du professeur Jérôme LEJEUNE qui a découvert la trisomie 21. Le film dure 1 h 15 et sera suivi d'un débat animé par le Directeur Général de la fondation Thierry De la VILLEJEGU.

Tous les élus sont invités à noter cette date et à communiquer cette information.

Recrutement au Syndicat Mixte : M. le Maire informe que le syndicat mixte a recruté une architecte qui va assurer la maîtrise d'œuvre des phases 2 et 3 des travaux de la corniche. Elle travaillera en remplacement de la personne qui avait été mise à disposition par les services du Département.

Succès des Médiévales

Mme Grèze tient à faire part des nombreuses remontées positives sur l'organisation de la manifestation des Médiévales 2016 dans la cité qui fut une véritable réussite.

M. le Maire indique le montant du budget : 30 000 €

Bal du 13 juillet

Une animation aura lieu le soir du 13 juillet. L'orchestre de M. Vitrac et de l'Association Marthe ROBIN de Gramat se produira place Salmon.

Bal du 13 Aout

Une animation aura lieu le soir du 13 aout. L'orchestre Dernier Train se produira place Salmon.

Par ailleurs durant l'été se produiront les artistes de l'association AMTPQ et Rémy KNAPPER

Distributeurs bancaires

M. Gérard Blanc souhaite savoir si la Banque Populaire a donné une suite à son projet d'enlèvement des distributeurs de billets. M. le Maire répond que non, pas de nouveau. Les distributeurs sont en place, on les garde.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures 35.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,